



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2009

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H30

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de Mr Devaux, excusé, qui donne procuration à Mr Damien Regazzoni.

Karine Kisrani est élue secrétaire de séance et en accepte la charge.

❖ Le conseil doit se prononcer sur la modification de la taxe locale d'équipement. Actuellement cette taxe est fixée à 1.5 % et renouvelée tacitement depuis des années.

La réflexion est ouverte jusqu'au prochain conseil.

❖ Validation de la subvention accordée au collège Pierre Vernier d'Ornans. Une somme de 25 € par enfant de la commune est proposée.

Vote : pour à l'unanimité.

❖ Validation par le conseil de l'indemnité d'éviction à 1500 € l'hectare pour une surface de 3 hectares à l'URL Guy Laithier.

Vote : Didier Laithier se retire du vote.

Pour à l'unanimité des votants.

❖ Validation par le conseil de la participation financière des participant au repas de la St Sébastien du 23 Janvier prochain.

Le tarif est fixé à 3 € par personne, gratuit pour les enfants de moins de 10 ans.

La buvette sera confiée à l'association de parents d'élèves des écoles, les 3 Villages.

Le nombre de participants à cette soirée est arrêté à 170 pour des raisons de confort et de sécurité.

Vote : pour à l'unanimité.

❖ Règlement des prestations "d'état des lieux " de la salle des fêtes à hauteur de 420 € pour l'année 2009.

Mme Sandra Burdin étant directement concernée ne souhaite pas participer aux débats et quitte la salle. Ces prestations ne pouvant être légalement versées à l'intéressée sous la forme sonnante et trébuchante, elle se verra octroyé un certain nombre de bons d'achats couvrant la somme due pour le travail effectué.

Vote : Sandra Burdin se retire du vote.

Pour à l'unanimité des votants.

❖ Le conseil doit autoriser Mr le Maire à mandater le quart des investissements 2009 en attendant le vote du budget primitif 2010.

Vote : pour à l'unanimité.

❖ Le conseil se prononce sur une vente de bois à Mr Pierre Jobard sur le site du sentier karstique dans l'optique d'une opération de nettoyage ponctuel. Cette opération se fera sous le contrôle du garde ONF et de la commission bois. Le prix du stère est fixé à 6 €.

Vote : 2 contre (Thierry Invernici et Xavier Manin)

1 abstention (Sandra Burdin)

7 pour.

Mr le Maire lève la séance à 23H30.

La secrétaire de séance :

Le Maire :